

Décision n° 01-830 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 29 août 2001 relative au changement de la dénomination sociale de la société Cegetel Entreprises en Cegetel.

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 33-1 et L. 34-1 ;

Vu l'arrêté du 11 mars 1998 modifié autorisant la société Cegetel Entreprises à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir un service téléphonique au public ;

Vu la demande présentée le 17 juillet 2001 au nom de la société Cegetel, anciennement dénommée Cegetel Entreprises et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 409 710 225,

Après en avoir délibéré le 29 août 2001,

Décide :

Article 1 – Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Cegetel Entreprises ;
- le projet d'arrêté associé.

Article 2 – Le président de l'Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d'État à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 29 août 2001,

Le président,

Jean-Michel Hubert